



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

OFFRE D'EMPLOI

201812-37

COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2019
POSTE SALARIÉ TEMPORAIRE

SERVICE COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

DESCRIPTION :

Relevant de la coordonnatrice, loisirs, événements et culture, la titulaire coordonne les activités du camp de jour estival et du service de garde.

Description de tâches :

À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes, elles peuvent être décrites comme suit :

1. Planifie, organise et coordonne la programmation d'animation estivale.
2. Participe à l'ouverture des dossiers, au suivi budgétaire et aux commandes du matériel.
3. Participe à l'élaboration, l'organisation et la réalisation des thèmes hebdomadaires.
4. Participe au processus d'embauche des animateurs-moniteurs du camp de jour.
5. Coordonne et participe à l'évaluation du travail du personnel d'animation dans l'organisation et la réalisation des activités.
6. Reçoit et analyse les plaintes et soumet ses recommandations à son supérieur immédiat.
7. Rédige un rapport final et soumet des recommandations à son supérieur immédiat.
8. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

Qualifications et exigences

Expérience obligatoire. Posséder de l'expérience et des compétences en animation de camp de jour; habiletés en gestion de ressources humaines et financières. Avoir un bon esprit d'équipe, du dynamisme et un bon sens de l'observation. Être disponible à compter de la mi-mai à la fin d'août. Études en éducation, travail social ou autre domaine connexe. Excellente forme physique, bilinguisme souhaitable (français, anglais), habileté à dialoguer et à négocier avec le public, entregent, personnalité agréable, permis de conduire classe 5, fiable, responsable et ayant le sens de l'organisation. Avoir complété sa formation DAFA (offerte du 29 au 31 mars et du 12 au 14 avril 2019).

Traitement : Selon la convention collective actuellement en vigueur

Heures de travail : 40 heures par semaine

Lieu de travail : Site du camp de jour

Durée de l'emploi : Selon les besoins du service pouvant débuter en avril 2019 jusqu'au 17 août 2019.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 6 mars 2019 à l'attention de :

Madame Geneviève Laforest
Directrice remplaçante communications, loisirs, événements et culture
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
201812-37
88, chemin Masson
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0
commloisirs@lacmasson.com